

Enfin, ce bill prévoit les frais de procédures de la Couronne fédérale visant à corriger une situation, à y remédier ou à réduire ou atténuer tout dommage, et leur recouvrement. C'est pourquoi je pense que le ministre de l'Environnement pourrait fort bien se trouver impliqué dans ce genre d'activités. C'est en effet du ministère de l'Environnement en même temps que du ministère des Transports que relèvent les activités de nettoyage, en particulier le nettoyage des nappes d'huile.

Je trouve qu'il n'est donc pas surprenant que le ministre de l'Environnement ait présenté ce projet de loi. Le ministre des Transports (M. Marchand) ou éventuellement, comme l'a suggéré mon ami et collègue, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacEachen) aurait aussi bien pu le faire. Fondamentalement, ce bill vise à éviter toute pollution, mais dès qu'il faut faire quelque chose pour y remédier, il s'agit d'un problème écologique.

J'aimerais maintenant faire quelques remarques générales sur l'immersion de déchets. Il y a un renseignement qui, à mon avis, mérite d'être consigné au compte rendu à l'intention de ceux qui sont occupés à discuter ce soir et qui liront peut-être le hansard demain. C'est un renseignement assez intéressant que j'ai découvert au hasard de mes lectures de la fin de semaine. J'ai réussi à mettre la main sur un exemplaire de «Supership» de Noel Mostert, un livre qui parle de la construction de super-pétroliers, des problèmes d'existence qui s'y posent, de leur chargement et de leur déchargement, de leurs problèmes de navigation et ainsi de suite.

J'ai été stupéfait, à la lecture d'un certain paragraphe au chapitre 7 de ce livre, où il est question du dépôt qui reste collé aux parois et au fond des réservoirs d'un superpétrolier quand on en fait le vidange. Cela fait plutôt frémir quand on songe à ce qui arrive aux substances qui ne sont pas pompées du navire quand il est déchargé. Un navire transportant 200,000 tonnes de pétrole brut en laissera 1 p. 100 collé aux parois des réservoirs, soit 2,000 tonnes. Que fait-on de ce pétrole brut? Si on le laisse dans les réservoirs, il produira des gaz qui représenteront un danger pour le navire. Des navires ont déjà disparu à la suite d'une explosion causée par ces gaz.

Il se passe donc qu'on lave ces réservoirs avec de l'eau chaude et quand le navire est rendu assez loin de la côte, on ouvre les réservoirs et le résidu est déversé dans la mer. C'est ce dont se plaint Noel Mostert et c'est ce dont nous devrions nous plaindre. Il vaut aussi la peine de noter que ce même Noel Mostert a déjà fait partie de la tribune de la presse ici. Je recommande donc la lecture de ce livre, non seulement parce qu'il a été écrit par un ancien membre de la tribune de la presse mais aussi parce qu'il renferme une somme de renseignements utiles. Le livre est bien écrit et se lit facilement. Il traite d'un sujet que nous devrions tous connaître dans les circonstances actuelles.

J'aimerais revenir au rinçage des réservoirs des superpétroliers et à ce qu'on fait de ces eaux. On les jette à la mer. On parle de pénuries de pétrole brut par le temps qui court. Je crois qu'on devrait voir à récupérer ce qui reste de ce pétrole et faire pomper les réservoirs pendant que le navire mouille encore ou le conserver et le déverser dans un chaland qui accompagnerait le navire ancré au large. Il faut trouver des façons de récupérer ces déversements qui sont nocifs, toxiques, et causent la pollution qui a suscité cette convention.

L'ajournement

Je constate que je ne pourrai pas ce soir en dire beaucoup plus long, madame l'Orateur. A l'article des définitions, par exemple, je trouve ce qui suit à la page 3:

(2) Pour l'application de la présente loi, «mer» désigne

a) la mer territoriale du Canada;

b) les eaux intérieures du Canada, à l'exclusion des eaux internes;

c) les zones de pêche...

d) les eaux arctiques...

Les eaux arctiques sont bien définies dans la loi. Le bill dit ensuite:

e) les zones de mer réglementées, contiguës aux eaux visées aux alinéas a) à d);

En passant, je mentionne que, dans la version anglaise, l'alinéa d) qui dit «as may be prescribed» est certainement une erreur typographique et que les paragraphes suivants f) et g) devraient être renumérotés en conséquence. On a donné une autre définition en réponse à une question que j'ai posée il n'y a pas tellement longtemps à propos de l'aventure du magnifique navire l'*Answer*, qui ne répondait à personne. Le solliciteur général (M. Allmand) lui-même n'a pu le faire revenir au port. Mais je devrai dire qu'il est 10 heures, madame l'Orateur, et il n'y a toujours pas de réponse.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LA FONCTION PUBLIQUE—LES POURSUITES CONTRE LES FAUTEURS DE GRÈVES ILLÉGALES—LE CAS DES CHEFS SYNDICAUX

M. Robert McCleave (Halifax-East Hants): Madame l'Orateur, j'aimerais lancer une idée ce soir, et je le ferai en manifestant mon mécontentement au sujet de la réponse que m'a donnée l'autre jour le président du Conseil du Trésor (M. Chrétien). De fait, je ne m'attendais pas à une autre réponse et, comme j'entends la plaisanterie, je n'ai pas poursuivi la chose en posant trois ou quatre autres questions qui auraient vraiment montré ce à quoi je pensais. Cependant, ce soir, j'aimerais prendre quelques minutes pour donner à l'honorable représentant matière à réflexion. Je ne m'attends pas à recevoir une réponse immédiate.

Ma question découlait de la récente grève des cols bleus et deux faits m'ont poussé à la poser. Le premier est que l'Alliance de la Fonction publique du Canada, dans ses démêlés avec le gouvernement fédéral, a utilisé les préposés à l'entretien comme troupes de choc. Beaucoup d'entre nous, dans nos échappées de fin de semaine dans nos circonscriptions, quand nous réussissons à nous y rendre, avons eu le spectacle d'aéroports bondés de gens qui ne pouvaient tout simplement pas voyager comme ils s'attendaient normalement à le faire, au cours des périodes de pointe de l'année. C'est une partie de l'histoire et je crois que la rancœur qui en est résultée n'est pas éteinte dans bien des familles canadiennes.